

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 10

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

13 – 19 février 2026

**13. Convention pour une cession de tronçon de canalisation entre
la commune de Moissac et la SA TEREKA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe THIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la commune de pouvoir utiliser le tronçon de canalisation DN 100 Castelsarrasin-Moissac dont la SA TEREGA est propriétaire et qu'elle utilise pour son réseau de transport de gaz,

Considérant que ladite canalisation est posée en encorbellement sur le pont routier de la RD813 dit « Pont-Napoléon », qui enjambe le Tarn, d'une longueur de 220 ml,

Considérant que la SA TEREGA a répondu favorablement à cette demande et a proposé de céder à la commune ce tronçon, puisque l'arrêt définitif d'exploitation de cette canalisation est prévu à l'horizon 2026,

Considérant que cette cession sera consentie est acceptée moyennant le versement d'un (1) euro symbolique et que les travaux permettant la cession seront pris en charge par la SA TEREGA,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE la convention de cession annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Jérôme POUGNAND